



Nombre de conformité : 5 sur 5 analyses.  
Limites de qualité : absence de germes/100ml

**Eau de très bonne qualité  
bactériologique.**



Valeurs mesurées : mini. : 2 °F - maxi. : 2 °F  
Références de qualité maxi. : aucune

**Eau douce.**



Valeurs mesurées : mini. : 4 mg/L - maxi. : 4 mg/L  
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

**Eau contenant peu ou pas de nitrates.**



Valeurs mesurées : mini. : 0,07 mg/L - maxi. : 0,07 mg/L  
Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

**Eau peu fluorée.**



**Absence de mesure pour ce paramètre  
en 2015.**



Valeurs mesurées : mini. : 5,9 unitépH - maxi. : 6,9 unitépH  
Références de qualité mini. : 6,5 unitépH  
Références de qualité maxi. : 9 unitépH

**pH inférieurs à la référence de qualité.  
Eau très agressive.**

**Votre réseau : THUEYTS CHAMPEAUX  
appartient à : MAIRIE DE THUEYTS  
est exploité par : MAIRIE DE THUEYTS**

**Origine de l'eau :** Vous êtes alimentés par le captage :  
♦ LES SUELS

**Traitement :** Votre eau est distribuée à partir de la station :  
♦ LES SUELS

## Nos conclusions

**L'eau distribuée a été de très bonne  
qualité bactériologique.**

**L'eau distribuée est agressive. En cas  
de présence de canalisations en  
plomb, l'eau peut les dissoudre et  
présenter un risque pour la santé.**

**Vous pouvez consulter les derniers  
résultats d'analyses sur  
[www.eapotable.sante.gouv.fr](http://www.eapotable.sante.gouv.fr)**

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.